

TÉLÉ MB: ACCORD du CA et du syndicat

 Le nouveau plan prévoit de doubler la quote-part annuelle des communes

► Après une réunion avec les syndicats mardi dans l'après-midi où le silence était d'or, la direction de la chaîne de télévision locale a rencontré, mercredi, son conseil d'administration pour exposer les principes de l'accord négocié. Un plan de gestion qui a finalement été validé par la délégation syndicale et les administrateurs de Télé MB. Précisions que les bourgmestres des treize communes couvertes par la chaîne de télévision de Mons-Borinage devront encore donner leur feu vert sur ce plan de gestion.

Dans les grandes lignes, ce plan ne prévoit aucun licenciement sec mais des économies de fonctionnement et une augmentation de la quote-part annuelle des communes. La chaîne s'est engagée à réaliser 380.000 euros d'économies annuelles qui seront ventilées sur divers postes.

AINSI, UN ACCORD sur le régime de chômage avec complément

d'entreprise c'est-à-dire une mise en pré-pension de 3,5 équivalent temps-plein (200.000€) est sur la table. Il n'y aura pas de recrutement externe d'un nouveau rédacteur en chef (60.000€). Le barème des salaires sera gelé durant un an (20.000€), la valeur des chèques-repas sera réduite de moitié (20.000€), les leasings seront supprimés (30.000€).

Enfin, dernière mesure d'économie, une demande de dérogation sera faite auprès de la Ministre de l'emploi visant à attribuer les points APE disponibles au sein de l'entreprise aux employés engagés sur fonds propres (50.000€).

Ce plan de gestion prévoit également un apport annuel des communes de la zone de couverture de 2,5 € par an et par habitant dès 2016. La quote-part annuelle actuelle étant de 1,25 €

par an et par habitant, les bourgmestres devront donner (ou non) leur accord. Des réunions sont d'ailleurs prévues dans les prochaines semaines dans les différentes familles politiques pour étudier ce nouveau plan.

"Les communes ont reçu le premier projet", explique Patrick Salvi, du Setca. "Elles ont demandé à ce que la direction et les travailleurs revoient leur copie. Ce que nous avons fait. Nous avons réalisé des efforts en interne à hauteur de 380.000 euros. Ce n'est pas rien. Mais encore une fois, sans un refinancement de la chaîne, la pérennité de Télé MB n'est pas assurée."

Si ce plan passe, les communes devront déboursier 2,5€ par an et par habitant

LE FINANCEMENT du nouveau projet de chaîne est également intégré à ce plan de gestion. Du côté syndical, on se dit satisfait de cette nouvelle mouture du plan de gestion. Reste à savoir si les treize communes emboîteront le pas.

C. Ti.